



# Bulletin départemental Fédération Syndicale Unitaire 53

Numéro 81 octobre 2018



Déposé le 31/10/2018

Trimestriel ISSN: 1261-3754 CPPAP: 0719S05719  
Directeur de publication : L. Thoraval

FSU 53, 15, rue St Mathurin LAVAL  
tel:02.43.53.54.60 Mèl: fsu53@fsu.fr  
Trimestriel prix au numéro: 0,3 euro Imprimé par nous

## Mobilisation !

Comme l'a déclaré l'intersyndicale interprofessionnelle 53 lors de la mobilisation du 9 octobre à Laval, la politique menée par le président Macron et son gouvernement est bien celle du « tout doit y passer »....

Toutes les conquêtes sociales sont dans le viseur du président des ultra riches, tous les services publics, tous les droits des salarié-es, des précaires, des chômeurs sont tour à tour passés à la moulinette du « nouveau monde » libéral qui installe un avenir bien sombre dans une société du chacun pour soi...

Dans ce nouveau monde, la marchandisation généralisée se substitue aux valeurs de solidarité, de partage ou d'égalité. La liberté se réduit à celle d'entreprendre.... Car bien sûr, dans ce monde là, on affirme avec mépris et arrogance que chacun-e est responsable de son sort et qu'il faudrait l'accepter sans se plaindre.

Le 9 Octobre, nous avons adressé un nouveau message de refus de cette politique qui ne cesse de creuser les inégalités. Nous avons dit « stop aux régressions sociales ! » Nous continuons de refuser la loi travail qui anéantit les droits des salarié-es, nous n'acceptons pas les nouvelles ponctions du pouvoir d'achat que constituent le gel du point d'indice des fonctionnaires ou celui des pensions et des minima sociaux quand dans le même temps, les cadeaux fiscaux ruissellent sur les plus riches.

Nous n'acceptons pas les orientations de CAP 22 et la politique de destruction massive des emplois publics dans la santé, dans l'éducation, dans la culture, dans le sport....

Nous refusons la transformation de notre modèle de retraite par répartition en un système par points dont l'objectif est de « plomber » les pensions pour mieux ouvrir la voie de la capitalisation.

Le 9 Octobre a constitué une nouvelle étape dans la construction d'un rapport de force que nous avons la responsabilité de créer et d'amplifier. La période est difficile mais il nous faut continuer à convaincre les salarié-es, les fonctionnaires, les chômeurs, les étudiant-es, de l'intérêt général de ce rapport de force pour imposer d'autres choix.

la FSU a pour sa part inscrit à son calendrier un appel à la grève le 12 Novembre dans les secteurs de l'éducation. Les réformes du lycée, du bac, de l'accès à l'enseignement supérieur, de l'enseignement professionnel, de l'apprentissage, le budget et le retour des suppressions massives de postes en constituent les principaux motifs mais au delà, cette date doit être vue comme un nouveau temps fort de la mobilisation nécessaire contre toutes les formes de régression sociale !

Sommaire: p.1: édito; p.2: les raisons du 12 novembre; p.3: élections professionnelles p.4: AESH ; p.5: le futur du paritarisme;p.6: communiqué FSU;p.7: face aux violences scolaires ;p.8: la FSU



1





Fédération Syndicale Unitaire

## Les raisons d'un appel à la grève le 12 Novembre dans l'éducation

### **Budget 2019 : l'Éducation n'est plus une priorité !**

Le budget 2019 enterre la priorité à l'Éducation Nationale en supprimant 1800 postes. C'est une nouvelle dégradation des conditions d'études des élèves et de travail des personnels qui est programmée. Car si le ministère affiche sa volonté de poursuivre et achever le dédoublement des classes de CP et CE1 des écoles des réseaux d'éducation prioritaire, les 1 800 postes prévus ne suffiront pas à mettre en œuvre cette mesure. Et les 2 650 postes d'enseignant-es dans les collèges et les lycées et 400 de personnels administratifs supprimés, dans le cadre d'une croissance démographique et d'une réorganisation des services, n'ont comme seule justification que de répondre aux engagements de suppressions massives de postes dans la fonction publique. Ce n'est pas compatible avec l'ambition d'un enseignement de qualité et d'une plus grande égalité de réussite, ni d'une bonne administration du système éducatif ! Et le ministre veut compenser la baisse des moyens dans le second degré par des heures supplémentaires: c'est le retour de la vieille formule « travailler plus pour gagner plus », c'est faire peser sur les seuls personnels le fonctionnement de l'éducation sans leur en donner tous les moyens. Inacceptable !

### **Projet de loi pour une école de la confiance imposé**

Ce projet de loi, ajouté aux différentes mesures déjà prises de la maternelle au lycée, va transformer en profondeur le système éducatif : fin des ESPE sans discussions abouties sur la formation initiale, fusion des académies, évaluation, financement du privé, généralisation des expérimentations qui pourront déroger aux statuts... La confiance ni ne s'impose ni ne se décrète ni ne se légifère ! Elle se construit par un dialogue social de qualité et par le respect des personnels, acteurs essentiels du système éducatif, qui doivent être associés aux évolutions en cours. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui d'autant que les personnels constatent le recours croissant aux injonctions.

### **Fusions des académies**

Les expériences d'autres réorganisations de services déconcentrés de l'État, sur d'autres périmètres, ont montré combien il est facile de casser des organisations qui fonctionnent, mais que reconstruire une efficacité est ensuite beaucoup plus hasardeux, surtout quand tout ceci est structuré autour de politiques budgétaires ayant pour dogme de supprimer des postes. L'Éducation nationale est un bien commun bien trop précieux, une richesse publique bien trop essentielle pour que les personnels qui l'incarnent et la créent au quotidien soient aussi mis à l'écart et que leur expertise, leur parole n'aient pas été prises en compte dans l'élaboration de ce projet de loi. La FSU demande au gouvernement de renoncer à ce projet !

### **Enseignement professionnel : le compte n'y est pas !**

Après le succès des mobilisations du 27 septembre, il s'agit de les poursuivre car la réforme de la voie professionnelle instrumentalise la voie scolaire au profit de l'apprentissage.

Elle organise le transfert des contenus d'enseignement et des diplômes aux branches professionnelles. La réduction des horaires dans toutes les disciplines et la multiplication des dispositifs (AP, co intervention, chef d'œuvre...) entérinent au moins 2500 suppressions de postes d'ici 2022 et augmenteront amplement les difficultés des jeunes dans leurs parcours scolaire et professionnel.

Postes supprimés  
Métiers méprisés  
**ASSEZ !**  
Grève le 12 novembre





ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018\*

Je choisis mes élu-es  
**JE VOTE FSU**



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

\* Du 6 novembre au 6 décembre 2018, selon l'employeur.

© Photos: J. Bouchard

# Monsieur le Président de la République, Monsieur le Ministre de l'éducation nationale Mesdames Messieurs les Députés

Monsieur le Président de la République,  
Monsieur le Ministre de l'éducation nationale  
Mesdames Messieurs les Députés

Ne sachant plus comment nous faire entendre, nous vous adressons à ce jour cette lettre ouverte.  
Assistants d'éducation, assistants prévention et sécurité et AESH ont aujourd'hui besoin de reconnaissance.  
Des hommes et des femmes donnent jour après jour le meilleur d'eux même afin de répondre au mieux aux besoins des élèves, futurs citoyens français.

Les Assistants d'éducation, cœurs et piliers d'un collège ou d'un lycée se voient raccompagnés au portail une fois les 6 ans d'exercices passés. Aucune possibilité de pérenniser ce poste qui est devenu une vraie profession.  
On devient assistant d'éducation en acquérant au fil du temps une riche expérience.  
Ne serait-il pas fort de sens de pérenniser un noyau dur dans chaque établissement ? Pourquoi ne pas prendre modèle sur les établissements privés ?

Les assistants de prévention et sécurité sont recrutés avec un niveau bac+2 au sein des établissements REP/REP+ et sous contrat AED. La mission d'assistant de prévention et sécurité est assez particulière et riche de responsabilités. C'est un poste qui s'approprie et se modèle au fil du temps. C'est une confiance qui se gagne auprès des élèves et du personnel. Là encore, après six années d'investissement, ils sont remerciés et remplacés par de nouvelles personnes qui auront tout à reconstruire.

Les AESH, doit-on vous rappeler votre réponse à une AESH en mai 2017, monsieur le président,  
- "aujourd'hui nous n'avons pas assez d'assistants de vie scolaire et de professionnels qui accompagnent les jeunes à l'école... nous devons créer des postes et les créer vraiment... Les personnels sont aujourd'hui mal payés et précarisés... Nous allons proposer une mise au statut ainsi qu'une rémunération digne."

Ce sont vos paroles.

Pourtant plus d'une année après cette déclaration, il n'y a toujours rien.

La grande majorité des AESH sont rémunérés sous le seuil de pauvreté.

Aucune possibilité d'évolution n'est proposé.

Le diplôme DEAES qui a été mis en place est d'un niveau bien inférieur à la plupart des diplômes des AESH en fonction.

La grille de rémunération est tellement basse qu'elle doit être revue à chaque augmentation du SMIC.

La reconnaissance passe par un salaire décent.

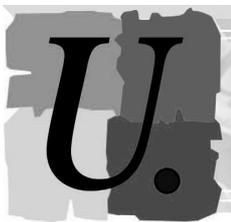
Il est inadmissible que les personnels tant AED, APS ou AESH ne perçoivent pas la prime REP qui est pourtant versée aux personnels administratifs...

Derrière chacune de ces situations se trouvent des êtres humains.

Vous semble t'il possible de répondre à nos interrogations et angoisses ?

Les précaires de l'éducation nationale





Fédération Syndicale Unitaire

Pourquoi défendre le paritarisme dans la fonction publique lors des prochaines élections professionnelles?

### **la fin d'une gestion militaire, ou la naissance du paritarisme**

Alors même que le droit syndical n'était pas officiellement reconnu aux fonctionnaires (avant 1946), le syndicalisme des enseignants, et notamment celui des instituteurs, fit quand même l'objet d'une reconnaissance de fait dès 1925. La force et les compétences manifestées par les instituteurs, conduisirent à ce début, sinon de paritarisme, du moins de travail collaboratif pour la gestion des carrières et notamment la mobilité de ce qui était encore dans certaines régions soumises à la puissance de l'Église catholique « les husards de la République ».

Mais encore une fois, le programme du conseil national de la résistance est notre socle. C'est d'une révolution qu'il s'agit, celle du fonctionnaire citoyen. Le statut général de la fonction publique du 19 octobre 1946 crée des instances de concertation comportant un nombre égal de représentants de l'administration et des organisations syndicales. Le paritarisme est né.

Les comités techniques paritaires (CTP) étudient l'organisation des services alors que les commissions administratives paritaires (CAP) travaillent sur les carrières individuelles des agents.

Encore une fois, c'est cet héritage que les gouvernements libéraux veulent supprimer, trop porteur d'humanisme et de solidarité, sous doute pas assez disruptif.

### **Qu'en est il aujourd'hui : vider de sa substance les CAP**

Le gouvernement envisage la suppression de toute compétence des CAP en termes de mobilité, de mutation et de changement de position statutaire (détachement, disponibilité, intégration/réintégration, démission). Autre élément du projet, la CAP ne serait plus consultée sur l'établissement des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement annuels nominatifs, mais sur les seuls critères collectifs d'inscription sur la liste ou le tableau. Les représentants en CAP seraient simplement destinataires des listes des opérations réalisées et des agents retenus. Toutes les mesures individuelles favorables (titularisation, acceptation de la démission) échapperaient à la compétence de la CAP qui se transformerait en une instance de recours pour les décisions défavorables aux agents.

Porte ouverte à l'arbitraire, au localisme, en route vers l'autonomie des établissements tant vantée par les ultra libéraux depuis plusieurs décennies comme l'alpha et l'oméga d'une éducation nouvelle, libérée dont on ne sait quel poids.

### **Ce qu'en dit la FSU : De l'importance des élections professionnelles**

Le rôle des organisations syndicales est essentiel dans ces commissions, encore faut il que ces organisations soient représentatives pour pouvoir peser dans les décisions comme l'est le SNETAP à tous les niveaux de concertation et de décision au sein du ministère de l'agriculture et avec l'appui de sa fédération, la FSU, deuxième syndicat représentatif au sein de la fonction publique d'Etat.

Au niveau de la gestion de la vie professionnelle, sur les questions d'avancement, de mutation prenant en compte le barème, les syndicats ont, avec les informations données par les collègues, le pouvoir de vérifier la validité des critères de l'administration. De ce point de vue, on peut dire qu'au fil des décennies, la représentation syndicale a conquis une expertise reconnue par l'administration, à son corps défendant parfois. Les élections professionnelles restent en cela un moment fort pour les personnels qui vont confier un mandat important afin d'être défendu auprès des administrations.

Elections professionnelles 2018

Je choisis mes élu-es  
**JE VOTE FSU**

## Soutien de la FSU aux personnels confrontés à la violence dans leur métier:

Le sujet important de l'accompagnement éducatif et social demande de la réflexion et du recul davantage que la bousculade médiatique et des réponses à visée sécuritaire.

La FSU apporte son soutien à tous les personnels de l'éducation qui, confrontés à des phénomènes de violence dans l'exercice de leur métier, sont trop souvent laissés seuls, trop peu accompagnés et trop peu soutenus.

La FSU exige que l'administration les soutienne et leur offre la protection fonctionnelle à laquelle ils/elles ont droit ainsi que l'accompagnement nécessaire. A travers les témoignages exprimés sur les réseaux sociaux comme ceux recueillis régulièrement par les militant-es de la FSU, ce qui ressort fortement est le sentiment d'abandon, le déni de l'institution, les méfaits d'un mode de management fondé sur des indicateurs de performance. Les annonces faites par le Ministre le 26 octobre semblent bien décalées par rapport à l'exercice quotidien du métier. En plaçant uniquement les réponses sur le plan sécuritaire, elles ne répondent pas aux problèmes de fond exposés par les personnels. Pour la FSU, il est indispensable de prendre les sanctions adaptées quand ces violences relèvent d'agressions et de menaces explicites mais il est tout aussi nécessaire de donner les moyens aux équipes éducatives de prévenir ces violences.

Les problèmes de fond ne pourront être traités que par des mesures éducatives confortées et renforcées et par l'implantation dans les établissements d'équipes pluri-professionnelles. La FSU rappelle que l'Education nationale a la responsabilité de l'éducation de tous les jeunes.

Elle se doit de donner les moyens aux équipes d'enseigner dans de bonnes conditions afin que tous les jeunes accèdent à des savoirs ambitieux.

Il est par conséquent nécessaire de s'appuyer sur l'expertise des personnels, d'entendre leurs demandes, de conforter leurs actions d'enseignement, de donner aussi davantage de moyens en nombre d'emplois, de formation et de temps de travail collectif. Sur tous ces aspects essentiels, le Ministre reste silencieux. Et les choix faits, alors qu'il s'apprête à supprimer des postes, ne répondent pas à l'objectif impératif d'éducation pour tous les jeunes.

Communiqué FSU 26 Octobre 2018

**Violences à l'école : des professeurs dénoncent sur Twitter le silence de l'Education nationale**

Ces réactions surviennent après l'affaire d'un professeur braqué sa professeure avec une arme feu (de-Marne). Le lycéen a été mis en prison pour des faits aggravés.

**Violences à l'école : les professeurs dénoncent le manque de soutien de leur hiérarchie**

Paris Match | Publié le 22/10/2018 à 19h55 | Mis à jour le 22/10/2018 à 14h00

**La prof braquée à Créteil a été surprise et est toujours très choquée**

Le Parisien

**PROF BRAQUÉE, LE CHOC ET L'EMOTION**

Aujourd'hui, Ligue 1, 10ème journée : l'Olympique de Marseille s'impose 1-0 sur la pelouse de Nice grâce à un but de Morgan Sanson (42)

**Comment lutter contre la violence à l'école ? (3/3)**

Un jeune de 15 ans a été mis en examen de son professeur agressé. Il avait pointé un pistolet à silex sur son enseignante dans un lycée de Créteil. La scène a été filmée et diffusée sur les réseaux sociaux. Des faits qui ont suscité l'indignation dans le sursaut de l'Etat et conduit le ministre de l'Education et de l'Enseignement Supérieur à annoncer un "plan d'actions". Alors comment lutter contre la violence à l'école ?

**Postes supprimés  
Métiers méprisés  
ASSEZ !  
Grève le 12 novembre !**

**U** ENGAGÉES AU QUOTIDIEN  
F.S.U.



## Collègue braquée dans un lycée de Créteil : NON A LA FABRIQUE DE LA VIOLENCE !

**SNUipp-FSU** l'Assemblée nationale, le 23 octobre, Jean-Michel Blanquer s'est insurgé « *contre toute forme de laxisme* » dans l'affaire du lycéen qui s'était fait filmer en braquant sa professeure avec un pistolet à billes au lycée Edouard Branly de Créteil. La sanction, « *vraisemblablement l'exclusion* », est assurée, et le ministre rappelle que « *on ne doit pas avoir peur de faire des conseils de discipline* ».

**Évidemment, au point où nous en sommes ici d'ultra-violence symbolique mise en scène et banalisée, il faut sanctionner.** Nous pensons d'abord à ce qu'à dû éprouver notre collègue du lycée Edouard Branly de Créteil, et le SNUipp-FSU 94 l'assure de toute sa solidarité. **Ce que vivent nombre de collègues est inacceptable**, et la fréquente absence de réponse de l'institution est pire que tout. D'ailleurs, **la suppression annoncée des CHSCT**, où les personnels pouvaient encore faire reconnaître des situations devenues insoutenables, sonne comme l'injonction définitive à endurer en silence.

**Mais que s'est-il passé en amont ?** Les enseignants du 1er degré le savent : la situation est dramatique. Entre 2007 et 2012, c'est la quasi totalité des RASED qui ont été supprimés.

**Quel âge ont les élèves pour lesquels le travail de prévention des rééducateurs (maîtres G) a cessé d'être conduit, en maternelle et en élémentaire ?** Depuis combien d'années maintenant les psychologues scolaires débordés sont centrés sur les dossiers d'orientation plutôt que sur l'accueil des enfants en souffrance et de leur famille ? Les suppressions de postes de ces années noires ont provoqué une dégradation générale de la qualité de l'enseignement : non-remplacement massif, embauche de contractuels non formés...

**Mais qui donc a décidé et participé à la suppression de tous ces postes sous le quinquennat Sarkozy ?**

**Pourquoi oublier que Jean-Michel Blanquer était directeur général de l'enseignement scolaire à ce moment-là ?** C'est comme pour les résultats des évaluations internationales PIRLS : les élèves français ont des résultats en baisse, mais qui interroge le ministre sur le fait que les élèves évalués ont suivi les programmes de 2008 que Jean-Michel Blanquer avait contribué à mettre en œuvre ?

**Aujourd'hui, le nombre d'écoles en situation de crise, car confrontées à des élèves dits « hautement perturbateurs » ne cesse d'augmenter. Avec quelles réponses ? Il manque les places nécessaires en établissements spécialisés de type IME mais aussi ITEP (Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques) et de nombreuses préconisations d'orientation restent lettre morte faute de place. Idem dans les structures de soins.**

**Où sont les enfants qui n'ont pas l'étaillage et les soins dont ils auraient besoin ? Pour la plupart, ils sont à l'école, et les enseignants font ce qu'ils-elles peuvent...** Ajoutons que l'aide sociale à l'enfance et la protection judiciaire de la jeunesse sont exsangues. Que les municipalités n'ont plus les moyens d'embaucher des éducateurs de rue...

**L'austérité budgétaire a eu raison de la prévention sous toutes ses formes.**

**Nombreux sont les parents qui élèvent tout de même leurs enfants et leur transmettent des valeurs, dans des conditions de vie et de travail qui forcent notre respect.** Mais la violence de la situation économique et sociale qui leur est faite ne peut que produire de plus en plus de souffrance et d'individus, adultes et enfants, déstructurés. Et les services publics vont encore devoir « *se serrer la ceinture* » ? **Les aides sociales, ce « pognon de dingue », qui permet de contenir le taux de pauvreté en France à 14% (sans elles, il serait à plus de 22%), devraient diminuer ?**

**Cette politique qui exacerbe les inégalités, fabrique de la violence.**

**Alors oui, quand on choisit cette voie, il n'y a plus qu'à sanctionner les comportements effectivement insupportables.** Et à exclure. Et exclure encore. Notamment ceux qui auraient eu le plus besoin d'éducation. Et 2300 suppressions de postes sont programmées à la prochaine rentrée dans les collèges et les lycées, puisqu'il « faut » supprimer 120 000 postes dans la fonction publique d'ici 2022...

**Avec le SNUipp-FSU 94, les enseignants du 1er degré n'acceptent pas cette évolution-là de notre société et de son école : c'est pour cela que nous serons en grève le 12 novembre prochain.**

ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

**BUDGET 2019 :**  
**2 650 postes d'enseignant-es**  
**et 400 de personnels administratifs supprimés**

# Grève dans l'éducation le 12 novembre



## ATTENTION AUX PICKPOCKETS

ILS SONT AU GOUVERNEMENT  
ILS ARRIVENT DANS L'OMBRE  
ILS HANG FORT LES PÉDAG.

FONCTIONNAIRES, SI VOUS EN VOYEZ UN,  
N'HÉSITÉZ PAS À MONTRER LES DENTS.

## EXCLUSIF

Fonctionnaires,  
découvrez  
votre futur  
salaire !



Pour être à la hauteur,  
il ne manque pas  
13,3 cm aux femmes

Mais 13,3% sur leur salaire  
à la fin du mois !

\* Calcul basé sur le salaire annuel de 12 mois de la fonctionnaire.

## QUESTION DU GOUVERNEMENT :

Comment  
maintenir un  
service public  
de qualité en  
supprimant  
120 000  
emplois ?



On attend toujours sa réponse...

**120 000  
EMPLOIS  
SUPPRIMÉS**  
SANS NUIRE À  
LA QUALITÉ DU  
SERVICE PUBLIC ?



Ça ne serait pas du pipeau ?

**SUPPRIMER  
120 000  
EMPLOIS**  
SANS QUE  
CELA NUISE AU  
SERVICE PUBLIC,



y'a un truc non ?

## CONDITIONS DE TRAVAIL



VOICI COMMENT  
SE SENT TROP SCUVENT  
UN FONCTIONNAIRE  
EN MISSION  
DE SERVICE PUBLIC.



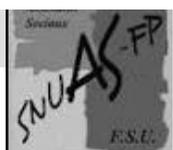
## CONDITIONS DE TRAVAIL

MODIFIER LA MISSION  
D'UN FONCTIONNAIRE,  
C'EST BIEN.  
LUI DONNER LES BONS  
OUTILS, C'EST MIEUX.



## CONDITIONS DE TRAVAIL

POUR BEAUCOUP  
DE FONCTIONNAIRES,  
LES VISITES MÉDICALES  
NE POSENT JAMAIS  
PROBLÈME,  
PUISQU'IL N'Y EN A PAS.



8

